

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2017

Le vingt juin deux mille dix-sept, à dix-huit heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie de Saint Sulpice de Faleyrens, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Yvan DUMONTEUIL, Maire.

Date de convocation : 13 juin 2017

Nombre de conseillers : 15

Nombre de présents : 11

Nombre de conseillers ayant donné procuration : 4

Nombre de votants : 15

Etaient présents :

M. DUMONTEUIL, Maire,

Mme CAMUT, M. GADRAT, Mme GUILLOT, M. CHARIOL, Adjoints.

M. BATLO, M. BONNEFON, Mme CHARVET, M DEBART, M. RIPES, Mme XANS

Absent ayant donné procuration :

M. COURREAUD ayant donné pouvoir à M DEBART

M. DEFRANCE ayant donné pouvoir à M. BONNEFON

Mme SAINTE-LUCE ayant donné pouvoir à Mme GUILLOT

Mme TRIBEAUDEAU ayant donné pouvoir à Mme CAMUT

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Mme GUILLOT est désignée secrétaire de séance.

1/ Présentation de l'Avant-Projet Définitif de la Bibliothèque par le cabinet Comin-Campguilhem

Monsieur le Maire rappelle les multiples réunions qui se sont déroulées dans le cadre de la préparation du projet de construction de la future bibliothèque-médiathèque : avec la CDC, les bénévoles, Biblio Gironde (ex BDP), l'architecte des Bâtiments de France qui a validé le projet architectural, la DRAC, qu'il rencontrera à nouveau le 21 juin.

L'APS a été présenté par le cabinet Comin-Campguilhem, maître d'œuvre, le vendredi 21 avril 2017, en présence de Monsieur le Maire, d'un groupe d'élus et de Monsieur le Directeur de Biblio-Gironde, et validé par le Conseil Municipal lors de sa séance du 4 mai 2017.

M. Batlo rejoint la séance.

Madame Campguilhem rappelle la philosophie du projet et présente l'Avant-Projet Définitif, qui est approuvé par le Conseil Municipal, à l'issue d'une série de questions.

Le calendrier prévisionnel est présenté : dès que l'étude de sols sera rendue, soit le 27 juin, le permis de construire sera déposé. Le DCE sera lancé fin juillet/début août avec une réponse attendue des entreprises lors de la 3^o semaine de septembre. Le chantier pourrait débuter à la Toussaints.

2/ Approbation du procès-verbal de la séance du 4 mai 2017

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du procès-verbal de sa précédente séance et en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, le procès-verbal de la séance du 4 mai 2017.

3/ Convention entre le Département et les Communes adhérentes au réseau « biblio-gironde »

Le Conseil Départemental de la Gironde a adopté un « *Schéma girondin de développement des bibliothèques et des coopérations numériques* » pour les années 2017-2023. Il fait suite au « *Plan départemental de lecture publique [2005 – 2015]* », lequel a fait l'objet d'une évaluation ayant permis la déclinaison de ce nouveau schéma. La BDP (bibliothèque départementale de prêt) est à cette occasion devenue Biblio-Gironde.

Monsieur le Maire donne lecture de la correspondance de Monsieur le Président du Conseil Départemental de la Gironde qui présente sa politique pour le développement de la lecture publique, un exemplaire du schéma sous format papier ainsi que la nouvelle convention définissant le cadre du partenariat avec les collectivités partenaires.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de la convention et en avoir délibéré, autorise, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, Monsieur le Maire à la signer.

4/ Décision modificative n°1

Monsieur le Maire présente l'exécution du budget 2017 d'investissement jusqu'au 20 juin et explique les raisons qui motivent la décision modificative soumise au vote du Conseil Municipal, notamment la réfection d'une voie aux Grands Bigaroux, en partenariat avec un commerce qui financera le parking. L'estimatif est 7 893,60 € TTC et un cofinancement à hauteur de 50 % par chaque partie a été pré-acté.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, la décision modificative suivante

Investissement

<u>Dépenses</u>		<u>Recettes</u>	
Opération 11 :			
2041582 : Eclairage public	2 000,00 €	1341 : DETR :	49 420,00 €
Opération 14 :			
2315 : Voirie	5 000,00 €	1641 : Emprunt	-49 420,00 €

Opération 16 : 2188 : Achat divers matériels	-7 000,00 €	
Total	0,00 €	0,00 €

Fonctionnement

<u>Dépenses</u>		<u>Recettes</u>	
022 : dépenses imprévues	-7 000,00 €		
739223 : FPIC	7 000,00 €		
Total	0,00 €		0,00 €

5/ Désignation des délégués de la Commune à Gironde Ressources

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération en date du 4 mai 2017, le Conseil Municipal a accepté d'adhérer à Gironde Ressources.

Il convient de désigner :

- 1 représentant de la Commune pour siéger à l'Assemblée Générale de Gironde Ressources
- 1 suppléant

Le Conseil Municipal, après avoir décidé à l'unanimité de ne pas procéder à ses désignations par vote secret, et en avoir délibéré, désigne, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, les élus suivants pour représenter la Commune de Saint Sulpice de Faleyrens auprès de Gironde Ressources :

- M. Yvan DUMONTEUIL, Maire
- Mme Françoise CAMUT, adjointe au Maire

6/ Service civique

Monsieur Debart rappelle que la commission Information/Communication, lors de sa réunion du 23 mars 2017, a envisagé la possibilité de recruter un jeune dans le cadre d'un service civique, afin de lui confier des tâches de communication au sens large du terme soit :

- De la communication « institutionnelle », par une alimentation du bulletin municipal et du site (travail de collectes d'informations, d'écriture, de journalisme, de mise en page...)
- De la communication « relationnelle » : favoriser la création de liens entre les habitants du village, améliorer la qualité du lien social
- De l'archivage, par la participation à la mise en place de l'archivage électronique

Il résume les modalités du service civique qui s'adresse à des jeunes de 16 à 25 ans, sous forme d'un engagement volontaire pour une durée de 6 à 12 mois et d'au moins 24 heures hebdomadaires, et pour l'accomplissement d'une mission d'intérêt général dans un des neuf domaines d'interventions reconnus prioritaires pour la nation : solidarité, santé, éducation pour tous, culture et loisirs, sport, environnement, mémoire et citoyenneté, développement international et action humanitaire, intervention d'urgence;

L'indemnité est prise en charge par l'État (513,31 € brut / 472,97 € net) et un soutien complémentaire, en nature ou argent, est pris en charge par la structure d'accueil (107,59 € nets) ;

L'objectif de l'engagement de Service Civique est de proposer aux jeunes un nouveau cadre d'engagement, dans lequel ils pourront gagner en confiance en eux, en compétences, et prendre le temps de réfléchir à leur propre avenir, tant citoyen que professionnel.

Il explique que, loin du stage centré sur l'acquisition de compétences professionnelles, le Service Civique est donc avant tout une étape de vie d'éducation citoyenne par l'action, et se doit d'être accessible à tous les jeunes, quelles qu'aient été leur formation ou leurs difficultés antérieures.

Cela n'empêchera pas un accompagnement par une formation en interne.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, un avis favorable à la mise en place d'un accueil de service civique dans la Commune et autorise M. le Maire à signer tous les documents afférents et à procéder au recrutement du ou des jeunes successifs sur la base de 30 heures hebdomadaires.

7/ Accueil de tiganistes

Monsieur le Maire, qui a rencontré, le 6 juin, le directeur pénitentiaire d'insertion et de probation de l'antenne de Libourne, afin d'évaluer la possibilité de s'inscrire dans cette démarche, explique qu'un travail d'intérêt général (TIG) est une sanction pénale infligée à l'auteur d'une infraction.

La personne doit travailler pour une association, une collectivité locale, un service de l'État ou un hôpital. La durée du travail est variable. La mesure ne peut être prononcée qu'avec l'accord de la personne concernée. Il ne s'agit donc pas de travaux forcés. Le travail d'intérêt général peut être prononcé pour tous les délits punis d'une peine d'emprisonnement.

La peine de TIG peut être prononcée en tant que *peine alternative* à la prison ou comme mise à l'épreuve dans le cadre d'une peine d'emprisonnement avec sursis.

Le juge d'application des peines, saisi par le procureur, fixe, après le procès, le type exact des travaux à effectuer qui peut consister à : améliorer l'environnement naturel (jardinage...), réparer les dégâts liés au vandalisme (peinture, vitrage...), entretenir le patrimoine, (restaurer un bâtiment historique...), tâches simples administratives (saisie de données...) etc.

La durée du travail d'intérêt général varie en fonction du type d'infraction.

Ce travail n'est pas rémunéré.

Les personnes qui travaillent déjà doivent effectuer leur TIG pendant les heures de loisirs.

La personne condamnée est contrôlée par l'organisme en faveur duquel le travail est accompli et par le juge d'application des peines ou par le juge des enfants pour les mineurs.

Monsieur le Maire rappelle que l'accueil par la Commune de personnes condamnées à des Travaux d'intérêt général a déjà été évoqué en Conseil Municipal, et l'idée écartée, en l'absence de personnel communal susceptible de jouer un rôle d'encadrement.

La problématique a doublement évolué :

- Les besoins communaux ont changé : avec le passage au 0 Phyto, les tâches de désherbage manuel sont plus importantes et empiètent significativement sur le temps des employés communaux.
- La présence d'un responsable technico-administratif a professionnalisé l'encadrement du service technique et permet de disposer d'une personne ressource, qui a par ailleurs l'expérience d'accueil et d'encadrement de tigiistes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, l'inscription de la Commune auprès du Ministère de la justice pour pouvoir recourir aux travaux d'intérêt général.

8/ Participation à la scolarisation d'enfants de la Commune en Unité d'inclusion scolaire (ULIS)

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal la saisine en date du 13 avril 2017 de la Ville de Libourne, qui demande une participation de 733 € pour la scolarisation d'un élève résidant à Saint Sulpice de Faleyrens, scolarisé à Libourne, en ULIS.

Il indique qu'il s'agit d'une dépense obligatoire selon l'article L212-8 du code de l'éducation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, le versement de cette participation qui sera inscrite à l'article 6558

9/ Rythmes scolaires

Monsieur le Maire rappelle que le Ministère de l'Education nationale a indiqué qu'en partir de la rentrée 2017-2018, les Communes volontaires pourraient renoncer à la réforme des rythmes scolaires pour revenir à une semaine de 4 jour d'école, sous réserve d'un avis favorable du Conseil d'Ecole et de l'accord du l'Inspecteur d'Académie.

En accord avec M. le Directeur de l'école et de l'association des parents d'élèves, l'APERPI, un questionnaire a été remis aux parents d'élèves afin de connaître leur avis sur la question.

Les enseignants et l'APERPI sont d'ores et déjà favorables au retour à la semaine de 4 jours.

La quasi-totalité des familles ont répondu et les réponses obtenues sont les suivantes :

- 72 familles favorables à un retour à une semaine de 4 jours (représentant au minimum 90 enfants),
- 1 famille avec un avis neutre (2 enfants)
- 17 familles favorables à un maintien d'une semaine de 4,5 jours (représentant au minimum 20 enfants) :

La fatigue des enfants est souvent évoquée ; elle n'est pas contrebalancée par l'intérêt que présentent les TAP.

La question sera inscrite à l'ordre du jour du Conseil d'Ecole du 3 juillet 2017.

Au vu de ces éléments, le Conseil Municipal est appelé à prendre une délibération qui sera transmise à M. le Représentant de l'Etat et M. l'inspecteur d'Académie.

Entendu cet exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, sollicite, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, le retour à une semaine à 4 jours d'école à compter de la rentrée 2017-2018.

10/ Maitrise d'œuvre pour l'extension du cabinet de kinésithérapie

Monsieur le Maire indique que trois cabinets d'architectes ont été consultés pour la maîtrise d'œuvre de l'opération d'extension du cabinet kinésithérapie :

- Comin-Campghuilem
- Triptyque Architecture
- CQFD

Le cabinet Triptyque a décliné la proposition.

CQFD n'a pas répondu.

Comin-Campghuilem a remis une proposition à 10 % incluant une mission de base et une mission optionnelle (OPC), cette dernière pesant 1%.

Il est proposé de missionner le Cabinet Comin-Campguilhem pour cette opération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, cette proposition et autorise Monsieur le Maire à signer les documents afférents à ce marché.

Point sur les commissions

Finances :

La trésorerie s'élève à 565 224,16 €

Information/communication :

Monsieur Debart propose une réunion de la commission afin de préparer le prochain Saint Sulpice Infos (fixée au 4 juillet 2017 à 18 h 00)

Il regrette de recevoir peu d'informations de la part de certaines associations pour alimenter le journal et le site, et particulièrement du Comité des Fêtes : il dispose de peu de matière pour la fête du Menhir et la fête locale.

Il regrette que certaines manifestations comme les œufs de Pâques ou Halloween, n'aient pas été reprises.

Il indique que :

- Le rallye UNESCO aura lieu le 2 septembre (organisé cette année par la Commune de Vignonet).
-
- Le Forum des Associations se tiendra le 9 septembre à Lussac.

Urbanisme

Monsieur Chariol indique qu'il a reçu peu de demandes d'urbanisme, à l'exclusion d'une déclaration préalable, suite à l'effondrement d'une toiture, et la commission en a été informée.

Un promoteur est susceptible d'être intéressé par les terrains du centre bourg ; Monsieur Chariol va le mettre en relation avec le porteur initial du projet de lotissement.

Le PLUi a été arrêté par le Conseil Communautaire le 8 juin et est consultable en mairie ou sur le site internet de la CDC. L'enquête publique se déroulera au cours de l'automne.

La prochaine réunion du SLPR (ex CLAVAP) aura lieu le 26 juin pour travailler sur le zonage, le règlement étant adopté.

L'OPAH devrait être opérationnelle en janvier 2018.

Monsieur le Maire rappelle que l'architecte du CAUE tient une permanence à la CDC tous les 3^e lundis du mois et invite les administrés à le contacter pour des conseils dans le cadre de la préparation d'un projet.

Voirie/berges

Monsieur Gadrat indique que la réception des travaux de la tranche conditionnelle des berges aura lieu le 28 juin.

Les travaux de réfection des routes à Mondou et Pierrefitte auront lieu dans les prochains jours.

Comme indiqué lors du vote de la décision modificative, les travaux à Bigaroux seront aussi réalisés prochainement.

Les caniveaux qui claquaient ont été réparés, avenue du Général de Gaulle.

La station d'épuration a été mise en route et est en phase de certification de son fonctionnement. La fuite détectée retarde la réception définitive des travaux. Dans le cadre de cette opération, une peupleraie située au lieu-dit La Vergne va être transformée en zone humide pour compenser la parcelle sur laquelle a empiété le syndicat de l'eau.

Monsieur le Maire et Monsieur Gadrat ont participé à une réunion d'information organisée par le SIEA sur le diagnostic des réseaux.

Les travaux de réfection de la ligne électrique située rue de la Dordogne auront lieu à la fin du mois de septembre, ou début octobre. L'étude est en cours de finalisation.

Monsieur Gadrat indique que le marché quadriennal de voirie 2014-2017 se termine le 31 décembre 2017. La CDC a fait une proposition de mutualisation de l'entretien de la voirie, dans un premier temps pour les travaux de fonctionnement, puis, ensuite, pour l'investissement. Le cabinet d'études mandaté par la CDC va prendre contact avec les mairies susceptibles d'être intéressées. Le Conseil Municipal se prononce pour une reconduction d'un marché quadriennal au niveau communal.

Bâtiments

Monsieur Gadrat indique que le maître d'œuvre qui a géré le volume de jonction du cabinet de kinésithérapie a été contacté et gère la mal façon au niveau du parement.

Monsieur Debart demande si un point d'eau pourrait être installé à l'extérieur du club-house pour permettre aux jeunes qui fréquentent le citystade de se désaltérer. Un robinet, installé il y a quelques années, n'a pas résisté plus de quelques jours au vandalisme mais une solution va être étudiée.

Monsieur Debart constate que le citystade est un réel succès avec une bonne fréquentation et une absence de vandalisme.

Affaires scolaires

Le Conseil d'Ecole se réunira le 3 juillet.

Vie associative/manifestations

Il est convenu de rencontrer le Comité des fêtes après la fête du Menhir.

Un tournoi de tennis aura lieu du 8 au 23 juillet.

Espaces verts :

L'espace devant les ateliers a été aménagé avec des pots de fleurs roses et des bancs assortis ; le résultat est agréable et apprécié.

Le service technique a été équipé avec des matériels à batteries rechargeables plus respectueux de l'environnement, et plus économes en énergie.

Logement/action sociale

Madame Camut expose que suite à des départs, quatre logements de la RPA sont libres, dont deux pré-réservés.

Monsieur le Maire indique que AEGIDE DOMITYS, contacté pour une résidence Services Séniors n'est pas intéressé par un projet à Saint Sulpice de Faleyrens, car il privilégie l'implantation dans des

communes plus importantes.

Questions diverses

Monsieur Debart demande pourquoi le marché ne fonctionne plus. Les marchands ambulants ont pris leur retraite.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 30.